

Image not found or type unknown



Dévalorisation de patrimoine

Par **auvergne**, le **15/07/2009** à **22:53**

Bonjour,
Un lotissement est en cours de construction à proximité de la villa de notre fille.
Trois maisons double situées à quelques mètres de la limite du terrain côté sud vont s'élever environ à 10 m de hauteur fermant complètement le paysage sur toute la longueur du terrain de ce côté et détruisant toute intimité, les nouvelles maisons en construction ayant une vue plongeante sur la piscine, la salle de bains, la terrasse, le coin repas et l'ensemble du terrain disponible. A votre avis, puis-je demander une indemnité pour dévalorisation du patrimoine, cette maison perdant de ce faite une grande partie de sa valeur.
Sincères salutations.

Par **augustin**, le **16/07/2009** à **10:41**

c'est du domaine du rêve !!!